

CACES Engins de Travaux Publics R372m

**VALIDITÉ
10 ANS**

Objectif :

Obtenir un certificat pour conduire un engin de chantier en toute sécurité.

NB : Le CACES n'est pas obligatoire, la formation est fortement conseillée : en cas d'accident du travail il est préférable que l'employeur puisse prouver qu'il y a eu formation



Catégorie 10

Conduite d'engins hors production (déplacement, chargement, déchargement, transfert d'engins sans activité de production (porte-engins, maintenance, démonstration ou essais)

1 – Formation Théorique et Pratique

LES DIFFERENTS TYPES DE VEHICULES

- Les véhicules plateaux
- Les véhicules remorques
- Les véhicules semi-remorques
- Les plaques de tare
- Le calage du véhicule

LES CONDITIONS DE CHARGEMENT

- La vérification de la portance du sol
- Par quai
- Par rampe
- Par grue ou palan
- Par engins
- Les différents sens de montée

LES CONDITIONS DE PLACEMENT DES CHARGES

- La répartition des charges
- Le calage des charges
- L'arrimage des charges
- Les cales avant/ arrière
- Les cales latérales

LA COMMUNICATION GESTUELLE

Les phases de déplacement longitudinal
Les phases de déplacement latéral
Les signaux d'arrêt
Le positionnement par rapport à l'engin

LES MESURES A CONSIDERER

Longueur, largeur, hauteur du plateau de réception
La largeur hors tout de l'engin
La largeur des voies
La largeur de portance
L'empattement
Le ratio empattement / inclinaison des rampes / plateau
Les élingues
Etc...

LES MESURES A PRENDRE PAR RAPPORT A L'ENGIN

L'immobilisation, l'arimage
La coupure des contacts, sortie des clefs
La fermeture des réservoirs
Les véhicules à vérins

2 – Tests Théorique et Pratique

NB : La conduite d'engins télécommandés est une option mentionnée sur le CACES

SAS CFR MARIONNEAU

La Poirière - BP 7 - 85170 BELLEVILLE SUR VIE –
Tél : 02 51 34 13 55 Fax : 02 51 34 11 33
Formation continue sous le n°52.75.000.16.85 - A.P. 070850206
SAS CFRM au capital de 64 320 € - RC B 315 844 837 La Roche